



1^{er} avril 2020

Si vous avez besoin d'aide, nous sommes là.



Composez le **416-981-5500** ou envoyez un courriel à **help@torontohousing.ca** en tout temps pour parler à un agent des soins aux clients.

Lors de la situation d'urgence causée par la COVID-19, le personnel de Toronto Community Housing est à pied d'œuvre dans nos immeubles et bureaux pour fournir des services essentiels et indispensables.

Vous pouvez communiquer avec nous 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du Centre de soins aux clients :



Si vous vous placez en isolement et avez besoin d'aide pour répondre à vos besoins de la vie courante comme **la nourriture et les médicaments**.



Pour demander des réparations. Nous nous occupons des réparations urgentes, mais toutes les réparations non urgentes seront reportées.



Pour prendre rendez-vous afin de rencontrer le personnel pendant la fermeture de nos bureaux aux visiteurs de passage.

Le personnel communique par téléphone avec les personnes âgées et les locataires vulnérables pour leur demander les mesures de soutien dont ils ont besoin.



Notre unité de sécurité communautaire continue d'être exploitée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Comme toujours, vous pouvez composer le **416-921-2323** pour les questions de sécurité.

Faits importants concernant la COVID-19

La COVID-19 est un nouveau coronavirus. Parmi ses symptômes, citons la fièvre, la toux, les douleurs musculaires et la fatigue, ainsi que les difficultés respiratoires. Les maux de gorge et de tête, et la diarrhée ont aussi été signalés.

Si vous éprouvez des symptômes de la COVID-19, vous devez vous placer en isolement. Communiquez avec Télésanté Ontario au **1-866-797-0000** et avec le bureau de votre fournisseur de soins primaires.

Comment s'auto-isoler



Restez chez vous. Ne vous rendez pas au travail, à l'école ou dans tout endroit public. N'utilisez pas les transports publics.



Limitez les visiteurs dans votre domicile. Ne laissez entrer que les visiteurs que vous devez voir et réduisez au minimum la durée des visites. Éloignez-vous des personnes âgées et des personnes dont le système immunitaire est affaibli.



Évitez tout contact avec autrui. Restez dans une pièce séparée des autres. Utilisez une salle de bains séparée, dans la mesure du possible. Désinfectez les aires communes et les pièces partagées fréquemment. Ouvrez les fenêtres pour améliorer la circulation de l'air. Gardez une distance d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres personnes.

Conseils de santé publique pour s'auto-isoler

Toronto Public Health recommande à toute personne qui est revenue de l'étranger depuis le 2 mars 2020 de se placer en isolement pendant 14 jours.

Signaler l'auto-isolement

Si vous vous placez en isolement, veuillez en informer le Centre de soins aux clients au **416-981-5500** ou à **help@torontohousing.ca**. Ainsi, nous pourrions prendre les mesures de sécurité appropriées et vous offrir tout soutien requis.

Vous protéger de l'infection

Les responsables de la santé publique recommandent de se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 secondes pour prévenir l'infection. Le lavage des mains est aussi efficace que l'utilisation d'un désinfectant pour les mains, qui fait face à une pénurie dans toute la ville.

Mesures de distanciation physique

La distanciation physique, aussi appelée la distanciation sociale, signifie d'éviter le contact étroit d'autres personnes pour ralentir la propagation de la COVID-19.

La meilleure façon dont nous pouvons tous contribuer à rester en santé et à empêcher la propagation de la COVID-19 consiste à rester chez soi et à respecter la distanciation physique. Voici ce qu'on entend par distanciation physique :

- Travailler à domicile, si vous le pouvez
- Rester chez vous, sauf pour des besoins essentiels
- Vous placer en isolement si vous avez plus de 70 ans ou un système immunitaire affaibli
- Garder une distance d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres personnes, dans la mesure du possible
- Annuler ou reporter tous les rassemblements de plus de cinq personnes

pour appuyer l'intervention de santé publique. TCHC a pris les mesures de distanciation physique ci-après jusqu'à nouvel ordre.

- Tous les bureaux de TCHC sont fermés aux visiteurs de passage.
- Toutes les salles de récréation et communautaires sont fermées dans nos immeubles, sauf pour les banques alimentaires et d'autres programmes alimentaires exploités par les organismes.
- Les élections de locataires et toutes les activités connexes sont suspendues.
- Les assemblées publiques et les séances d'information à l'intention des locataires sont suspendues.
- Tous les travaux de construction dans les appartements et toutes les demandes d'entretien non urgentes sont reportés.
- Les terrains de jeux et les autres aires récréatives extérieures sont fermés.

Si vous avez besoin d'une réparation urgente, veuillez appeler le Centre de soins aux clients. Les fournisseurs auxquels on confie les travaux de réparation dans votre domicile porteront un équipement de protection individuelle.

Vous pensez ne pas pouvoir payer votre loyer?



Toronto Community Housing offre une marge de manœuvre aux locataires qui ont perdu des gains liés à l'emploi en raison de la COVID-19.

Les locataires qui ont un loyer fondé sur le revenu et un loyer économique doivent fournir des documents à l'appui de leur perte de revenu. Nous travaillerons avec vous si vous n'avez pas de documents, mais vous devrez les transmettre ultérieurement.

Pour les ménages disposant d'un loyer fondé sur le revenu, TCHC recalculera votre loyer en se fondant sur la perte de votre revenu d'emploi. Pour les ménages disposant d'un loyer économique, TCHC propose des options pour reporter une partie de leur loyer.

Les locataires qui n'ont pas accusé une perte de leur revenu d'emploi sont tenus de payer le montant intégral de leur loyer.

Changements importants apportés lors de l'urgence attribuable à la COVID-19

TCHC n'accepte pas les paiements de loyer à ses bureaux. Les locataires peuvent payer leur loyer dans une boîte de dépôt au bureau de leur concierge ou au bureau de leur section locale, par la poste, par un service de banque en ligne ou de télépaiement, ou par paiement préautorisé.

L'Agence d'impôt du Canada a prolongé l'échéance pour produire la déclaration de revenus et de prestations. La nouvelle échéance est fixée au 1^{er} juin 2020.

La ville de Toronto a reporté, jusqu'à nouvel ordre, les changements prévus aux règles de calcul du loyer fondé sur le revenu qui auraient obligé les locataires à avoir leur avis d'imposition 2019 pour leur prochaine révision annuelle de loyer après le 1^{er} juillet 2020.

Mesures supplémentaires



Nettoyage et désinfection trois fois par jour, sept jours par semaine



Heures prolongées dans nos immeubles : 8 h à 18 h, sept jours par semaine



Avis : « Reportez votre visite » aux entrées des immeubles
« Dépistage de 20 secondes » aux bureaux

Programme de remplacement des climatiseurs



Pour veiller à ce que tous les locataires aient leur climatiseur de remplacement avant l'arrivée du temps chaud, nous poursuivons le programme d'échange de climatiseurs en prenant toutes les mesures de sécurité qui s'imposent. Les locataires peuvent choisir de ne pas aller de l'avant avec l'échange pour le moment. Vu l'évolution de la situation liée à la COVID-19, nous adapterons le programme s'il y a lieu pour protéger la santé et la sécurité des locataires.

Restez au courant

- Site Web de la ville de Toronto : toronto.ca/covid-19
- Page Web réservée à TCHC : torontohousing.ca/covid-19
- Prenez connaissance des affiches dans nos immeubles et publipostages ultérieurs.



Vous voulez obtenir des mises à jour sur la COVID-19 par courriel?
Envoyez



Composez le **416-981-5500** pour demander cette publication dans une autre langue ou dans un média substitut.